

Nos domaines d'action

Au sein des associations France Victimes :



Être écouté.e



Être informé.e



Être accompagné.e

Un accompagnement **juridique, psychologique et social.**

Présence en métropole et outre-mer.

Des lieux d'accueil multiples au sein des institutions publiques : tribunaux, commissariats et gendarmeries, mairies, hôpitaux, etc.

Association locale

300 000
victimes prises en
charge chaque année
par France Victimes

1 500
professionnel.le.s
de l'aide aux
victimes

850
lieux d'accueil
pour les victimes

France Victimes anime
une **plateforme téléphonique
nationale d'aide aux victimes.**
Les écoutant.e.s expert.e.s
apportent écoute, soutien et
mettent en relation les victimes
avec l'association locale la
plus proche et les services
compétents.

La fédération
France Victimes est un
organisme de formation.
Elle propose toute l'année
des modules à destination
des professionnel.le.s de
l'aide aux victimes et à ses
partenaires.

**116
006**

Numéro
d'aide
aux victimes

Service & appel
gratuits - 7j/7



Mémo de Vie

france-victimes.fr

©Fédération France Victimes - Impression 2021

La prise en charge des mineur.e.s par les associations d'aide aux victimes

Plaquette à destination des professionnel.le.s

écoute **protection**
soutien confidentialité
pluridisciplinarité
Aide aux victimes
accompagnement gratuit
transversalité **généraliste**
justice
enfance



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mineur.e.s pris.e.s en charge par le réseau France Victimes

Chiffres 2020

**2 appels
par jour**

au 116 006
concernent la situation de
mineur.e.s victimes

**21 254
mineur.e.s**

accompagné.e.s par les
professionnel.le.s de l'aide
aux victimes

**8 247 victimes
de violences
intrafamiliales**

prises en charge

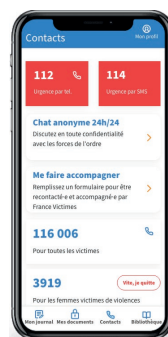
7 530 situations
impliquant des
violences sexuelles
sur mineur.e.s

Une Fédération et un Réseau engagés : quelques exemples

Des projets portés par la Fédération

Parcours Victimes

Co-construit avec le Fonds de Garantie des victimes, *Parcours-victimes.fr* a pour objectif d'informer les victimes de violences. Adapté aux mineur.e.s victimes, il présente les 5 temps clés du parcours, depuis les faits jusqu'à leur reconstruction, en passant par l'indemnisation.



Mémor-de-vie

Mémor-de-vie.org est une plateforme digitale, gratuite et sécurisée. Elle a vocation à accompagner la prise de conscience des violences et informer les personnes de leurs droits. Cet outil permet également de sécuriser des éléments clés (témoignages, documents et photos, contacts, etc.).

Des projets déployés au niveau local

Des partenariats privilégiés

avec les acteurs de la justice et de la protection de l'enfance, les forces de l'ordre, ou encore le secteur de la santé.

Des actions de prévention et de sensibilisation

à destination des mineur.e.s et des professionnel.le.s du secteur éducatif et médico-social.

Des lieux d'accueil et des permanences d'écoute

dédiés aux mineur.e.s victimes de violences.

Comment agir ?

Vous êtes professionnel.le.s d'une structure accueillant/accompagnant des mineur.e.s (secteur jeunesse et sport, éducation nationale, aide sociale à l'enfance, actions sociales...).

Être informé.e

- Connaître les domaines d'actions territoriales des associations d'aide aux victimes ;
- Être formé.e.s à l'utilisation de la plateforme « Mémor-de-vie ».

Prévenir

- Communiquer sur les outils et les actions réciproques ;
- Échanger avec les professionnel.le.s des associations d'aide aux victimes sur les situations d'un.e mineur.e en danger ou en risque de l'être afin de mutualiser les réflexions et agir en conséquence (synthèse inter-institutionnelle, information préoccupante ou signalement, accompagnement pluridisciplinaire...).

S'engager

- Développer un partenariat avec les associations d'aide aux victimes en définissant les modalités d'interventions communes ;
- Définir les contacts à privilégier pour orienter les mineur.e.s victimes et/ou leurs familles vers les structures partenaires ;
- Élaborer et mettre en œuvre des projets locaux adaptés à l'accompagnement des mineur.e.s victimes.